Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

ID: 081-218100022-20221005-2022\_045-DE

République Française

Département du Tarn

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE

Nombre de Membres

En exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 3

Exprimés : 21 Date Convocation : 28-09-2022 Date d'Affichage : 29-09-2022

## Séance du 5 octobre 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

<u>Etaient présents</u>: M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. MMS. LEROUX, POLLET. Mme GALTIER-CAUQUIL M. GUÉRIN. Mme BRIAUT. M. RASTOUIL. MMS MOUTY, SEGONNE. Mmes ROMÉRO, CHALARD. MMS LACROUX, COUZINIÉ. Mme ZACARIAS. M. GARCIA.

Étaient excusés: Mme MIRA donne procuration à Mme BLANC. Mme BEAUCAMP donne procuration à M. LEROUX. Mme MOREIRA donne procuration à M. GAREL. M. BARTHES. Mme BAUX-NARVAEZ.

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe GUÉRIN

<u>Objet</u>: Façade église Saint-Pierre de Fronze : demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du patrimoine rural

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la réfection de la façade de l'église de Saint-Pierre de Fronze se termine. Dans ce cadre nous pouvons solliciter la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et le Conseil Départemental.

Montant des travaux : 32 526.91 € HT

Plan de financement:

Conseil départemental : 6 505.38 € (au titre du patrimoine rural)

CACM : 3 252.69 € (au titre de la valorisation des espaces publics)

Autofinancement

Communal : 22 768.84 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection ainsi que le financement correspondant.
- Dit que les crédits correspondants sont portés au budget.
- **Décide** de solliciter auprès Conseil Départemental, une subvention de 20 % au titre de la patrimoine rural pour la réalisation de cette opération.
- S'engage à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée.
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour accomplir les démarches nécessaires et signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture, le 12 OCT. 2022 Et publication ou notification, du 12 OCT. 2022

Aiguefonde, le 6 octobre 20 Le Maire,

Vincent GAREL